

[Lien vers la version en ligne de l'email](#)

irrig@ctu

L'INFORMATION DES IRRIGANTS DE FRANCE



DECEMBRE 2020 • N° 3



Irrig@ctu #3

L'édito d'Eric Frétilière, Président d'Irrigants de France

Avec la crise sanitaire de nombreuses voix ont affirmé la nécessité pour la France de rebâtir une indépendance alimentaire, basée sur une production agricole française de qualité. Une telle souveraineté passe par l'accès à l'eau et une politique ambitieuse en matière de stockage. Si cette volonté est réaffirmée par le ministère de l'Agriculture, comme l'a encore montré Julien Denormandie lors de son intervention à l'Assemblée générale de l'AGPM, les difficultés et les tensions autour de la gestion quantitative de l'eau sont nombreuses. N'oublions pas que le dossier est également entre les mains du ministère de l'écologie qui fait fi des aspects économiques dans ses arbitrages. Nous nous mobilisons, comme vous le verrez dans ce numéro, pour faire évoluer le cadre législatif et ainsi sécuriser l'accès à l'eau.

Découvrez ci-dessous la vidéo de son intervention



Pour un décret qui réponde aux besoins des irrigants

La tension autour de la gestion quantitative de l'eau est grandissante. Les OUGC sont de plus en plus confrontés à des attaques concernant les autorisations pluriannuelles de prélèvement (AUP), et des recours sont également déposés contre les arrêtés d'autorisation des réserves d'eau. Sortir de l'impasse, c'est la mission confiée à un Groupe de Travail dédié à « la gestion quantitative de l'eau à travers les projets de territoire et le développement du stockage de l'eau » qui est copiloté par les ministères de l'Agriculture et de l'écologie et l'APCA, et dans lequel Éric Frétilière porte la voix des irrigants. Après 7 réunions le projet de décret sur la gestion quantitative de l'eau ne répond pas aux attentes de la profession dont la force de mobilisation reste intacte.

[Lire l'article](#)

Un succès de courte durée

Suite à une proposition d'amendement d'Irrigants de France défendus avec l'appui de la FNSEA, des JA, de l'APCA et de la Coopération agricole sur la limitation des recours sur les ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation, trois amendements avaient été adoptés dans le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi Asap). Mais le projet de loi a été soumis au conseil constitutionnel qui a déclaré que les articles relatifs à l'irrigation étaient inconstitutionnels.

[Lire l'article](#)

Plan de relance : des mesures pour l'irrigation

Parmi les priorités du volet agricole du plan de relance, retenons celle concernant le « renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique » qui permettra le financement d'équipements de protection contre la sécheresse. Les dépenses éligibles seront comprises entre 2 000 et 40 000€ avec un taux de cofinancement variable, et prévu à 30% dans le cas de la mesure « aléas climatiques », avec une bonification JA/CUMA de 10 %. L'ouverture de l'appel à projet est prévue pour le 1er janvier 2021 et pour 2 ans, selon le principe « premiers dossier déposés, premiers dossiers instruits ».

[Lire l'article](#)

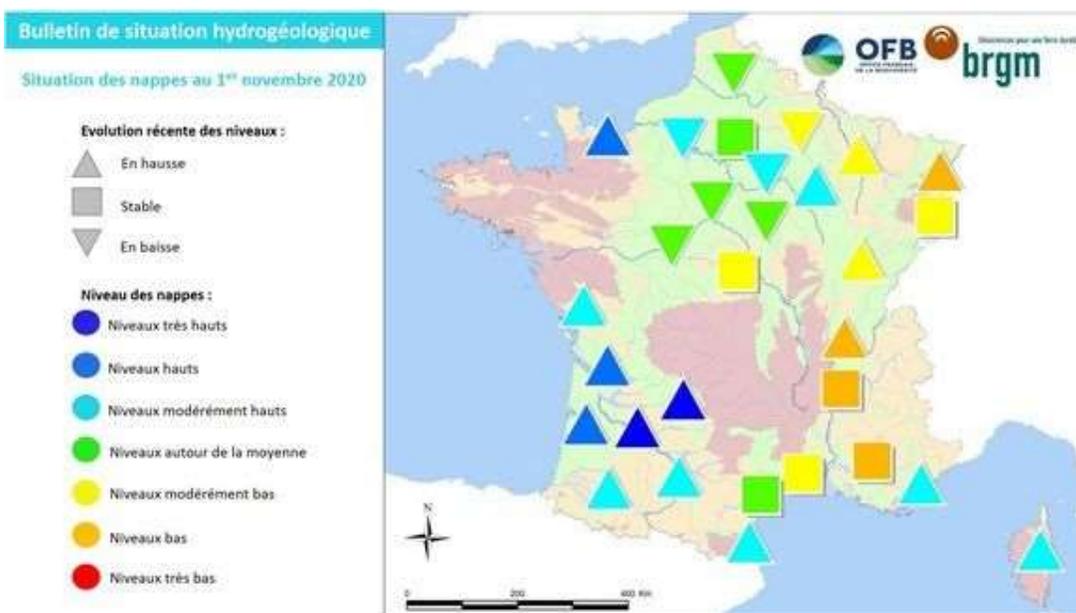
Julien Denormandie, déterminé sur le stockage de l'eau

Parallèlement aux nombreux blocages et difficultés, le discours du Ministre de l'Agriculture lors de l'Assemblée Générale de l'AGPM est résolument engagé pour le stockage de l'eau : « *L'impact de la sécheresse démontre une fois de plus la nécessité de mieux gérer la ressource en eau... c'est essentiel pour assurer une partie de l'autonomie fourragère des élevages quand les systèmes herbagés sont autant mis en difficulté. ... Cette question est une question qui me tient particulièrement à cœur... mon objectif, il est clair c'est d'avoir un cadre juridique sécurisé en particulier pour définir des modalités de détermination des volumes prélevables... Nous devons travailler pour sécuriser la ressource en eau et en particulier nos capacités de stockage en eau, qu'il soit individuel ou collectif* ».

[Voir la vidéo](#)

Retour sur l'année hydrologique

En dépit de la période estivale exceptionnellement sèche que nous avons vécue, l'année hydrologique 2019-2020 est globalement excédentaire avec d'importantes variations selon les régions. Suite aux précipitations des dernières semaines la recharge des nappes a démarré. Les niveaux sont déjà en hausse sur les nappes réactives et les secteurs les plus arrosés tandis que les niveaux des nappes inertielles et des secteurs en déficits pluviométriques sont toujours en baisse ou se stabilisent. La situation au mois d'octobre est satisfaisante sur une grande partie ouest du territoire. Les niveaux des nappes sont particulièrement hauts dans le bassin Adour-Garonne et en Bretagne. Dans l'Est, la situation s'améliore plus lentement : les niveaux sont bas dans les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et en Limousin. Mais la situation devrait s'améliorer dans l'ensemble de ces zones.



[Lire l'article](#)

Téléchargez le rapport d'activité d'Irrigants de France 2019-2020, pour retrouver toute notre actualité, ainsi que nos actions pour valoriser et défendre l'irrigation.

[Téléchargez le rapport d'activités](#)

N'hésitez pas à diffuser Irrig@ctu autour de vous !

Si cette lettre vous a été transférée

Abonnez-vous !

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)